

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 26 janvier 2015 fixant la composition du comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI)

NOR : DEVA1504408S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2014, en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI),

Décide :

Article 1^{er}

Les sièges des représentants du personnel au comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) sont attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
FEETS-FO	2	2
SPAC-CFDT	1	1
USAC-CGT	3	3

Article 2

La composition du comité de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) est fixée ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

Président : M. Jean-Pierre Desbenoit, directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Annick Cadet, chef du domaine gestion des ressources du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel conformément aux dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus :

En qualité de membres titulaires

FEETS-FO

M. Akli Idir.
M. Mikaël Jean-Gilles.

SPAC-CFDT

Mme Isabelle Perrin.

USAC-CGT

M. Bertrand Morvan.
M. Pascal Recchia.
M. Brieuç Chevallier.

En qualité de membres suppléants

FEETS-FO

M. Simon Adalbert.
M. Wladis Laczkowski.

SPAC-CFDT

M. Bruno Merten.

USAC-CGT

M. Florent Aline.
Mme Annie Wilinski.
M. Bernard Usäi.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 26 janvier 2015.

J.-P. DESBENOIT